

#### Fiche signalétique du 9/7/2021, révision 2

#### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: Svitol Professional Silikon

Code commercial: 4281

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Lubrifiant imperméabilisant Usages déconseillés :

S'en tenir strictement aux utilisations recommandées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Arexons S.p.A.

via Antica di Cassano, 23, 20063

Cernusco sul Naviglio (MI), Italy

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

arexons@arexons.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Arexons S.p.A.

Tel. +39 (0)2/924361 - Fax +39 (0)2/92436306

Centre Antipoisons Belge 070 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24) centres Anti-poison Français: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Antigifcentrum Brussel: 80025500 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

#### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):

- Danger, Aerosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges. Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H222, H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

4281/2

Page n. 1 de 11



H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1% Autres dangers:

Aucun autre danger

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 60% - < 70% Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole

REACH No.: 01-2119486557-22, Numéro Index: 649-199-00-1, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9

◆ 2.2/1A Flam. Gas 1A H220

♦ 2.5/L Press Gas (Liq.) H280

DECLK (CLP)\*

>= 20% - < 25% Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

REACH No.: 01-2119471305-42, EC: 921-728-3

- 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
- ♦ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
- 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336
- 1 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

\*DECLK (CLP): Substance classée conformément à la note K de l'annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no Einecs 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102-)P210-P403. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.



#### **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

À anhydride carbonique

À poudre

mousse

Eau nébulisée.

Moyen d'extinction non recommandé:

Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

4281/2

Page n. 3 de 11



Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à des températures inférieures à 50°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

#### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole - CAS: 68476-40-4

MAK - TWA: 2400 mg/m3, 1000 ppm

TLV TWA - 1900 mg/m3, 800 ppm

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

20101.12 - TWA: 1400 mg/m3, 300 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

Travailleur professionnel: 773 mg/kg - Consommateur: 699 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2035 mg/m3 - Consommateur: 608 mg/m3 - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 699 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Conforme à la norme EN 166

Protection de la peau:

4281/2



L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Gants en nitrile ou Viton.

Conforme à la norme EN 374.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide		
Couleur:	sans couleur		
Odeur:	caractéristique		
Point de fusion/point de congélation:	N.A.		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.		
Inflammabilité:	N.A.		
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.		
Point éclair:	N.A.		
Température d'auto- inflammabilité :	N.A.		
Température de décomposition:	N.A.		
pH:	N.A.		
Viscosité cinématique:	N.A.		
Hydrosolubilité:	insoluble		
Solubilité dans l'huile :	N.A.		
Coefficient de partage n- octanol/eau (valeur log):	N.A.		
Pression de vapeur:	N.A.		
Densité et/ou densité	0,6377 g/ml		



relative:			
Densité de vapeur relative:	N.A.		
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.		

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

#### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
- 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

#### **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

Svitol Professional Silikon

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration



Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 20 mg/l Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures en C3-4; gaz de pétrole - CAS: 68476-40-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 14.22 mg/l - Durée h: 48

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

a) Toxicité aquatique aiquë:

Point final: EL50 - Espèces: Daphnie 2.4 mg/l - Durée h: 48 Point final: LL50 - Espèces: Poissons 18.4 mg/l - Durée h: 96 Point final: EL50 - Espèces: Algues 29 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.17 mg/l Point final: LOEC - Espèces: Daphnie 0.32 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes.

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

4281/2

Page n. 7 de 11



2 (D)

ADR-UN Number: 1950
IATA-UN Number: 1950
IMDG-UN Number: 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables AÉROSOLS inflammables IMDG-Shipping Name: AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 2

ADR - Numéro d'identification du danger :-

IATA-Class: 2
IATA-Label: 2.1
IMDG-Class: 2
IMDG-Classe: 2

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: IATA-Packing group: IMDG-Packing group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non IMDG-Marine pollutant: Non IMDG-EmS: F-D, S-U

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: See SP63 ADR-S.P.: 190 327 344 625

ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):

IATA-Passenger Aircraft: 203 IATA-Subsidiary hazards: See SP63 IATA-Cargo Aircraft: 203

IATA-S.P.: A145 A167 A802

IATA-ERG: 10L
IMDG-Subsidiary hazards: See SP63
IMDG-Stowage and handling: SW1 SW22
IMDG-Segregation: SG69

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

Limited Quantity: 1 L Exempted Quantity: E0

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP) Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP) Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

4281/2



Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP) Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP) Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP) Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP) Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3
Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 61.00 % Composés Organiques Volatils - COV = 610.00 g/Kg Composés Organiques Volatils - COV = 389.00 g/I

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P3a

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée : Aucune

#### **RUBRIQUE 16** — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gas 1A	2.2/1A	Gaz inflammable, Catégorie 1A
Aerosols 1	2.3/1	Aérosol, Catégorie 1
Press Gas (Liq.)	2.5/L	Gaz sous pression (Gaz liquéfié)
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2



STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aerosols 1, H222, H229	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.



GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

NA: Non applicable

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

## Exposure Scenario, 17/07/2019

Substance identity		
Chemical name	IDROCARBURI C3-C4, Miscela (propano,butano,isobutano< 0,1% 1,3-	
Chemical name	Butadiene)	
CAS No.	68476-40-4	
EINECS No.	270-681-9	

## Table of contents

1. **ES 1** Use at industrial site

1. ES 1 Use a	t industrial site		
1. ES 1 Use at industrial site  1.1 TITLE SECTION			
Exposure Scenario name	Use as a propellant		
Date - Version	17/07/2019 - 1.0		
Life Cycle Stage	Use at industrial site		
Main user group	Industrial uses		
Sector(s) of use	Industrial uses (SU3)		
<b>Environment Contributing Sco</b>	enario		
CS1 Covered by		ERC4	
Worker Contributing Scenario			
CS2 Propellant		PROC1 - PROC2 - PROC3 - PROC8b - PROC9 - PROC12	
1.2 Conditions of use	affecting exposure		
1.2. CS1: Environment Contrib	outing Scenario: Covered by (ERC4)		
Environmental release categories	Use of non-reactive processing aid at industrial site (no inclusion into or onto article) (ERC4)		
1.2. CS2: Worker Contributing	Scenario: Propellant (PROC1, PROC2, PROC3, PR	OC8b, PROC9, PROC12)	
Process Categories	Chemical production or refinery in closed process without likelihood of exposure or processes with equivalent containment conditions - Chemical production or refinery in closed continuous process with occasional controlled exposure or processes with equivalent containment conditions - Manufacture or formulation in the chemical industry in closed batch processes with occasional controlled exposure or processes with equivalent containment condition - Transfer of substance or mixture (charging and discharging) at dedicated facilities - Transfer of substance or mixture into small containers (dedicated filling line, including weighing) - Use of blowing agents in manufacture of foam (PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9, PROC12)		
Product (article) characteristics			
Physical form of product:  Liquid			
Vapour pressure:			

> 10 kPa

#### **Concentration of substance in product:**

Covers percentage substance in the product up to 100 %.

#### Amount used, frequency and duration of use/exposure

#### **Duration:**

Covers daily exposures up to 8 hours

#### Technical and organisational conditions and measures

#### **Technical and organisational measures**

Keep drains in watertight containers while awaiting dismantling or subsequent recycling

Use in contained systems

Ensure operatives are trained to minimise exposures.

Ensure that direct skin contact is avoided.

Clear transfer lines prior to de-coupling.

Provide a good standard of controlled ventilation (10 to 15 air changes per hour).

Drain down and flush system prior to equipment break-in or maintenance.

Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation

#### **Personal protection**

Wear suitable respiratory protection.

Other conditions affecting worker exposure

Temperature: Assumes use at not more than 20 °C above ambient temperature.

## 1.3 Exposure estimation and reference to its source

N/A

# 1.4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES

#### Guidance to check compliance with the exposure scenario:

Where other risk management measures/operational conditions are adopted, then users should ensure that risks are managed to at least equivalent levels.